

**DATE DE CONVOCATION** : 25 JANVIER 2019

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE -B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - J.P. ZUCCHI -C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR** : M. THINON-CLERC donne pouvoir à Karine GAI - P. ORMECHE donne pouvoir à Gaëlle MIGNON - P. FRÉON donne pouvoir à Jean-Pierre SIMON - Stéphanie LABROUSE donne pouvoir à Bernard LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

**CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT**: P. ORMÈCHE - P. FREON - S. LABROUSSE - M. THINON-CLERC - K. PERROIS

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Emmanuel RAMBEAU

**OBJET : SA LE FOYER - DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET D'ALIENATION DE 3 LOGEMENTS BD DE LA CROIX CHADENNE.**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la volonté de la SA LE FOYER de procéder à la vente de trois pavillons individuels Bd de la Croix Chadenne,

**CONSIDÉRANT** qu'en tant que collectivité, la commune s'était portée garante des emprunts contractés (à 50 % ) pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration de ces logements, et que, de ce fait, elle doit donner son avis sur ce projet d'aliénation,

Le Conseil Municipal décide **PAR 23 VOIX POUR** :

- ✓ D'émettre un avis favorable au projet d'aliénation de trois pavillons individuels situés au 4-6 et 8 Bd de la Croix Chadenne.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE